

**METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Metropole Toulon Provence Méditerranée  
Ville de Six-Fours-Les-Plages

## RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Par arrêté n° AP 18/129 du 30 juillet 2018, le Président de la Métropole TPM a approuvé le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) qui porte sur le territoire communal de Six-Fours-Les-Plages, en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

A cet effet, Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Anouk DESCRIVAN en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera au Service Urbanisme/Affaires Foncières de la Métropole de Six-Fours-Les-Plages du 29 août 2018 au 27 septembre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : le 30 à 15h du 29/08/2018 au 31/08/2018 et du 01/09/2018 au 07/09/2018, soit 30 jours consécutifs hors samedi, dimanche et jours fériés (excepté le samedi 8 septembre de 9h00 à 12h00).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera tenu à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition au deuxième étage au bâtiment des Services Techniques de la Mairie de Six-Fours-Les-Plages. Ce dossier est également accessible en version numérique à l'Hotel de la Métropole TPM - Service Planification au deuxième étage - au 107 Boulevard Henri Fabre, 83500 Toulon du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Toute information relative à l'enquête et notamment le dossier sont consultables en accès libre sur le site internet : [www.ville-six-fours.fr](http://www.ville-six-fours.fr)

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement le public à la Mairie de Six-Fours-Les-Plages, les jours, heures et lieux suivants :

- Mercredi 29 août 2018 : de 9h00 à 12h00, bureau 205 du service Accés/Travaux
- Mercredi 29 août 2018 : de 9h00 à 12h00, bureau Urbanisme et Services Techniques
- Samedi 1 septembre 2018 : de 9h00 à 17h00, bureau 205 du service Affaires Foncières
- Lundi 3 septembre 2018 : de 14h00 à 17h00, bureau 205 du service Affaires Foncières
- Jeudi 27 septembre 2018 : de 14h00 à 17h00, bureau 205 du service Affaires Foncières

Pendant la durée de l'enquête, le dossier intégrant le projet de RLP ainsi que l'avis du SPOT Toulon Provence Méditerranée et l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages de la Région PACA seront accompagnés d'un registre dans lequel des observations pourront être consignées devant être tenues à la disposition du public au Service Affaires Foncières de la Mairie de Six-Fours-Les-Plages.

Les observations sur le projet de RLP peuvent également être effectuées par voie électronique à l'adresse suivante : [commissaire-enqueteur@ville-six-fours.fr](mailto:commissaire-enqueteur@ville-six-fours.fr)

**Mairie de Six-Fours-Les-Plages, Service Planification, BP 97, 83500 Six-Fours-Les-Plages**  
 enquête.rlp@ville-six-fours.fr

La personne responsable du dossier est Monsieur le Président de la Métropole TPM. Toute information sur le projet de Règlement Local de Publicité pourra être obtenue auprès du Président par l'intermédiaire du Service Planification de la Mairie de Six-Fours-Les-Plages.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au Service Affaires Foncières dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Affaires Foncières de la Mairie de Six-Fours-Les-Plages.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Métropolitain sera appelé à délibérer pour approuver la révision du RLP applicable sur le territoire de la Commune de Six-Fours-Les-Plages.

**Hubert TALCO,**  
 Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,  
 Ancien Ministre

HOTEL DE LA METROPOLE - 107 Boulevard Henri Fabre CS 30011 Toulon Cedex 9 Tel. 04.94.95.83.00

